

CENSEREY**Concours hippique**

L'association Les Amis des cavaliers organise un concours hippique dimanche, à partir de 9 heures, à Chappe. Au programme : quatre épreuves ouvertes à tous chevaux et cavaliers. Buffet, buvette. Tel. 03.80.84.45.79 ou 06.60.32.58.10.

JUILLENAY**Portes ouvertes au centre équestre**

Le centre équestre de La Bergerie ouvre ses portes au public, dimanche, à partir de 10 heures. Une bourse d'échanges (pantalons, bottes, casques...) sera proposée. Baptêmes à poney gratuits. Renseignements au 03.80.64.41.26.

MANLAY**Sortie à la foire de Louhans**

Le club organise une journée à la foire de Louhans lundi 16 septembre. Au programme, matinée libre sur la foire, repas de midi à la ferme, visite d'une ferme bressane l'après-midi. Inscriptions au 03.80.84.05.64. Adhérents : 52 €. Non-adhérents : 62 €.

ALISE-SAINTE-REINE. La commune a décidé, depuis un an, d'éteindre l'éclairage public la nuit.

Des coupures récompensées

Consultation. Avant de prendre la décision de plonger le village dans le noir, le maire a demandé aux habitants leur avis. **24.** C'est le nombre de communes de Côte-d'Or qui ont reçu à ce jour le label délivré au niveau national par l'ANPCEN.

La commune d'Alise-Sainte-Reine vient de décrocher le label Village étoilé, qui récompense une politique volontariste en matière d'économies d'électricité.

C'est une récompense inédite sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (Copas) que vient de décrocher la commune d'Alise-Sainte-Reine. Elle a, en effet, reçu le label Village étoilé de la part de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (voir encadré). Une manière de mettre en lumière les efforts de la municipalité en faveur des économies d'électricité.

Depuis un an, les décisions allant dans ce sens ont été nombreuses. Ainsi, les lampes des éclairages publics ont été remplacées par des ampoules basse consommation. Surtout, par arrêté, le maire a décidé de couper la lumière entre minuit et quatre heures du matin. « Cela représente une économie de 40 % sur le budget électricité de la commune », se félicite Laurent Maillard. D'autant que, comme le rappelle Jacques Jacquenet, président du Siceco (Syndicat intercommunal



Le maire Laurent Maillard et Jacques Jacquenet, président du Siceco. Photo Chantal Blancher

d'énergies de Côte-d'Or), « depuis janvier 2011, la consommation de chaque éclairage communal est taxée à 8,25 % ». Selon le maire, dans certaines rues du village, comme la rue de la Braux,

la consommation a même baissé de 50 à 60 %.

On peut dire qu'Alise a anticipé la réglementation puisqu'un arrêté ministériel, datant de janvier dernier, oblige les collectivités à couper l'éclairage de leurs édifices de 1 heure à 4 heures du matin. La commune fait donc encore mieux que ce que préconise l'État et ne compte pas s'arrêter là : d'ici la fin de l'année, la Chapelle Sainte-Reine va être éclairée avec des leds au sol et il en sera de même pour la mairie en 2014. Par ailleurs, les éclairages indirects, tels qu'ils sont visibles aujourd'hui au rond-point des Trois-Ormeaux ou dans

la rue de la Braux, remplacent progressivement les gros globes blancs qui ne seront plus entretenus à partir de 2015. De quoi espérer très vite une deuxième étoile, ce qui est d'ailleurs l'ambition du maire...

Effets néfastes

C'est grâce à un audit gratuit réalisé par le Siceco que les élus d'Alise ont pu dresser le bilan des installations et, ainsi, trouver des gisements d'économies d'énergies. Selon le président du syndicat, les effets néfastes de l'éclairage nocturne sont nombreux : « Il s'agit des intrusions et des parasites touchant directe-

POINT DE VUE**LAURENT MAILLARD**

Maire d'Alise-Sainte-Reine

« Des craintes au début »

« Nous avons lancé une consultation sur le sujet à laquelle la population de la commune a répondu. Et ils ont été 65 % à accepter le principe de couper l'éclairage public entre minuit et 4 heures du matin. Ceux qui étaient contre craignaient surtout une augmentation des cambriolages et des dégradations nocturnes. Or, avec un an de recul, on peut dire qu'il n'y a eu aucune augmentation de ce type de délits à Alise-Sainte-Reine. Nous laissons les rues éclairées quelques nuits dans l'année, à l'occasion d'événements particuliers, comme les Nuits Peplum, le 14-Juillet ou le Nouvel An. »

ment la flore, la faune ou les habitants. Par ailleurs, la lumière artificielle a tendance à attirer les insectes ».

Alise n'est pas la seule commune de la Copas à faire des efforts en matière de consommation d'électricité mais, elle seule, a monté un dossier afin qu'ils soient reconnus. C'est l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne qui délivre les étoiles. Une cérémonie est prévue en octobre au cours de laquelle les prix seront officiellement remis. Sur l'ensemble de la Côte-d'Or, 24 communes ont reçu le label cette année.

CH. B. ET D. R.

Une récompense attribuée pour quatre ans

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) a été créée en 2009. L'action de cette association s'inscrit dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité (665 communes sur les 706 communes de Côte-d'Or y sont adhérentes). Le concours Villes et Villages étoilés vise à faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre, baisser les coûts publics et réaliser des économies d'énergie. La récompense de 1 à 5 étoiles, valable quatre ans, est attribuée selon les critères d'installation de l'éclairage public.